

**Le :** 16 juillet 2019 à 11:23 (GMT +02:00)  
**De :** "Morgan LARGE"  
**À :** "langoelan mairie" <langoelan.mairie@wanadoo.fr>  
**Objet :** Dépôt enquête publique Large Morgan

Large Morgan

Kerandour

22110 GLOMEL

A l'attention de Mme Nicole JOUEN , commissaire-enquêtrice

Je suis opposée à la création de ce poulailler hors sol pour plusieurs raisons :

1) Le projet est-il viable techniquement et financièrement ?

Quelle sont les garanties apportées par l'intégrateur (Sanders) et sur combien d'années?

Comment sont régis les contrats signés par les exploitants?

On peut aussi s'interroger sur la portée de l'investissement d'un tel outil pour aboutir à un poste équivalent temps plein, cela représente un risque financier à prendre en compte.

2) Le projet aura-t-il un impact sur l'environnement et la la santé?

Sans vouloir contester la légalité d'un tel projet je m'interroge sur les éléments suivants :

Nulle mention n'est faite dans ce dossier des « éléments pertinents du scénario de référence », appelé autrefois « état initial du site » et qui concerne les nouvelles règles de l'évaluation environnementale.

La création d'un tel outil est autorisé sous réserve que les atteintes à l'environnement soient maîtrisées au mieux.

La pollution qui me semble la préoccupante est la pollution de l'air par l'ammoniac NH<sub>3</sub>.

L'observatoire de l'environnement a publié un rapport avec des pics alarmants de pollution à l'ammoniac en Bretagne, un ammoniac généré à 99% par l'agriculture (cf : L'environnement en Bretagne cartes et chiffres clé 2018 p69).

Ammoniac irritant pour le système respiratoire, la peau, les yeux. et qui contribue indirectement aux pluies acides, et peut déséquilibrer les eaux douces et côtières. (Eutrophisation, prolifération des algues vertes et phytoplanton)

Le projet prévoit un rejet d'ammoniac de 6968kg/an.

Nous ne sommes pas informés des données en ammoniac sur cette commune, ce canton or pour comprendre les impacts de ce dossier nous devrions l'être, le projet aura -t-il des effets amplificateurs sur l'ammoniac dans l'air déjà présent.

La commissaire enquêtrice pourrait-elle nous donner des éléments sur la pollution atmosphérique locale?

Concernant la partie MTD du dossier, le lavage d'air à la sortie du poulailler est la meilleure méthode pour éviter une pollution de l'air, là il ne sera pas mis en place car considéré comme trop onéreux.

On sort là du cadre de la mise en oeuvre de ERC (éviter, réduire, compenser), en faisant le choix de ne pas éviter la pollution de l'air par l'ammoniac, or la priorité est donnée aujourd'hui à l'évitement.

3) Ce projet aura-t-il un impact sur la santé?

Ce type d'élevage, concentration animale importante sur un espace clos engendre des problèmes sanitaires sur les animaux, qui de fait peuvent être amenés à être nourris avec des aliments contenant des antibiotiques.

Nous savons aujourd'hui que l'utilisation aberrante des antibiotiques notamment en élevage à créer une antibio-résistance très préoccupantes pour l'homme. L'inserm pointe sur ce lien l'impact des antibiotiques en

élevage, et parle d'une menace très préoccupante pour l'homme à l'échelle mondiale.  
(<https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/resistance-antibiotiques>)

4) Le projet n'est il pas un agrandissement d'un élevage déjà existant?

Le montage du dossier est familial, l'un des porteurs co-gère déjà un autre élevage de volailles.

5) Pourquoi installer ce poulailler en campagne?

Il s'agit clairement d'un projet industriel qui n'a aucun lien au sol, la SAU de l'EARL est de 0ha.

Le projet va engendrer un fort trafic routier sur de petites routes : Aliment, animaux, fientes le réseau routier est il prévu pour cela ? d'ailleurs manque au dossier le trafic engendré par l'exportation des fientes sèches et par l'équarissage. (page 41)

La logique voudrait au regard du trafic engendré, des poussières, de l'ammoniac, et de la production que ce type de poulaillers soit construit en zone industrielle avec les règles auxquelles sont soumises les usines en matières de rejet et l'infrastructure routière adaptée.

Je vous fais part maintenant de considérations plus personnelles et générales, mais qu'il me tient à coeur de déposer au dossier

6) La Bretagne et le centre Bretagne en particulier portent les stigmates du modèle agricole breton; .

a) Des cours d'eau, des étangs, des plages polluées à causes des nitrates, de l'ammoniac ou des phosphates de l'agriculture intensive, où nos enfants pourront-ils se baigner demain?

La terre, l'air, l'eau est-il utile de le rappeler sont des biens communs.

Les services rendus par la Nature aux hommes sont inestimables

Ces deux agriculteurs vont faire faire un forage pour pomper 3500m<sup>3</sup> d'eau/an, pour élever les poulets, une eau propre, gratuite, que donnent-ils à la Nature en échange, vont-ils planter des arbres, entretenir des fonds de vallée, refaire des talus? non.

b) Le centre Bretagne regorge de poulaillers industriels en ruine, couvert d'amiantes, véritable friches industrielles qui témoignent d'un âge d'or du poulet et de nombreuses faillites engendrées par la baisse des cours dûe à la sur-production.

Quand se souciera-t-on de depolluer ces sites?

c) Loïc Chesnay Girard président de la Région Bretagne a déclaré le 17 janvier dernier dans un article au « Monde » intitulé « La Bretagne veut tourner la page de l'agriculture productiviste » , et quelques mois auparavant dans le quotidien Ouest France : La Bretagne doit être le leader du bien manger », n'était ce que des mots?

7) Loin d'être une spécialiste du comportement animal, je ne peux que m'attrister des conditions d'élevages de ces animaux, qui fait pour picorer, gratter la terre et s'ébattre en plein air vont passer leur courte vie les uns sur les autres enfermés. Ventilation et lumière du jour vous semblent-elles suffisantes pour employer le terme de bien-être animal ? Il me semble que le bien-être c'est autre chose.

C'est pourquoi je demande à la commissaire enquêtrice Nicole Jouen de donner un avis défavorable à ce projet

Je vous remercie de votre attention et j'espère que mes remarques vont conduire les porteurs du projet vers un investissement plus viable et moins impactant pour les générations futures.

Bien cordialement

Large Morgan

Ker An Dour

22110 GLOMEL